

Conseil régional d'Île-de-France

Séance plénière du 23 au 26 janvier 2017 - Procès-verbal

ANNEXE 15 : RURALITE ET AGRICULTURE
--

Amendement n° 99 (FdG)

M. le Président – Dernier amendement, amendement 99 du Front de gauche. Est-il défendu ? Je vous en prie, Monsieur RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Nous avons parlé ce matin de la nécessité, sur la question de la pollution, d'avoir un grand plan d'actions multisectoriel. Fabien GUILLAUD-BATAILLE a parlé ce matin du développement des transports en commun et du fret ferroviaire et fluvial, mais les problèmes liés à la pollution atmosphérique à cause de pratiques agricoles, en particulier l'agriculture intensive, sont également à considérer. Nous proposons donc de lancer un dispositif spécifique pour travailler à faire prendre conscience qu'il faut faire évoluer les pratiques agricoles vers des solutions plus durables et plus respectueuses de l'environnement et de la santé des Franciliens.

Applaudissements.

M. le Président – Merci, Monsieur RUIZ. Réponse de l'exécutif.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Le libellé de cet amendement est tout à fait intéressant. Ma réponse est un peu longue, mais je pense qu'elle sera de nature à éclairer le débat. La lutte contre la pollution atmosphérique est une priorité de la Région. Un rapport spécifique a été voté à ce sujet, le plan « Changeons d'air en Île-de-France », plan régional pour la qualité de l'air adopté le 17 juin dernier afin de se doter des moyens d'agir face à cette problématique qui impacte la qualité de vie des Franciliens. Concernant l'accompagnement du secteur agricole vers des pratiques durables préservant notre environnement, plusieurs dispositifs existent et font l'objet d'une dotation au budget 2017, qui se voit confirmée par rapport aux années précédentes. Ces actions participent à la mise en œuvre du plan régional Changeons d'air. Il s'agit en particulier des mesures agro- environnementales et climatiques (MAEC), cofinancées par les crédits FEADER, contrat de cinq ans passé avec les agriculteurs afin de leur permettre de mettre en œuvre des pratiques économes et intrants, et préservation de la biodiversité. Ce dispositif est accompagné par la Région via la ligne en fonctionnement « Action agro-environnementale ». Par ailleurs, le dispositif Inventif d'aide aux investissements à vocation environnementale, là encore cofinancé par des crédits FEADER, permet de soutenir des exploitations franciliennes dans l'acquisition d'outil plus performant et plus efficient en termes d'utilisation des intrants et dans l'acquisition de matériels de substitution.

Enfin, la convention « Soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles », entre la Région et la chambre régionale d'agriculture, votée en CR du 17 novembre 2016, permettra également d'accompagner l'acquisition de connaissances par la lutte contre le changement climatique et de tester des pratiques agricoles afin de pouvoir les diffuser largement. Dans le cadre des groupes de travail du pacte agricole, et notamment dans le cadre du projet de pôle d'excellence agricole, toutes les questions relatives à la qualité de l'air feront l'objet d'une attention particulière, et je

vous assure de mon engagement. Cet amendement est donc intéressant. Malgré tout, j'en appellerai à son retrait, sinon à son rejet.

M. le Président – Merci pour cette réponse très complète. Maintenez-vous l'amendement ou êtes-vous satisfait par la réponse ? Vous maintenez l'amendement. Nous allons passer aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 99 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 100 (FdG)

M. le Président – Nous avons deux amendements qui vont faire l'objet d'une réponse commune. Amendement 100 du Front de gauche. Le défendez-vous ? Monsieur RUIZ, je vous en prie.

M. RUIZ (FdG) – Je pense que nous sommes d'accord que le développement de l'agriculture bio, en particulier dans une grande région agricole comme Île-de-France, est aujourd'hui un enjeu économique, social et environnemental majeur. Il existe une demande forte de nos concitoyens d'une alimentation produite dans des conditions respectueuses de l'environnement et de leur santé. Il est donc nécessaire d'avoir un soutien fort aux acteurs qui contribuent à la mise en place du plan bio et s'inscrivent dans une logique durable favorisant l'agriculture paysanne et les circuits courts. Vous avez pris le risque de dénaturer la politique bio en réorientant son aide uniquement vers les chambres d'agriculture, sous couvert de la FNSEA. Ce n'est pas surprenant quand je lis le programme de votre candidat à la présidentielle, dont vous êtes les éclaireurs. Celui-ci est en effet de laisser les paysans entre les mains de l'agro-industrie. Sacrifier le pôle Abiosol, dont chacun connaît l'efficacité dans la mise en œuvre du plan bio, est un message extrêmement négatif adressé à nos concitoyens et aux acteurs engagés dans une agriculture durable. Nous demandons plus et mieux de bio. Nous ne demandons pas un transfert du budget proposé pour les chambres d'agriculture vers des associations réellement engagées, mais l'ouverture d'une ligne budgétaire suffisamment abondée (1,5 million) spécifiquement destiné aux acteurs de l'agriculture bio, paysanne et citoyenne.

Applaudissements.

M. le Président – Merci, Monsieur RUIZ.

....

M. le Président – Merci. Réponse commune pour ces deux amendements, Madame la Vice-présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Un avis défavorable pour les deux amendements. Je rappelle les 35 % d'augmentation du budget en fonctionnement pour l'agriculture biologique de façon générale. Ne

me faites pas le procès d'opposer un type d'agriculture à un autre. Les conférences régionales agricoles ont été créées par notre Exécutif. C'est au sein de ces conférences que nous mettons en place des groupes de travail pour que toutes les formes d'agriculture soient représentées et puissent apporter leur contribution. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons soumis aux membres de la commission le soin de s'inscrire dans ces groupes de travail, vous pourrez donc faire valoir votre point de vue. Un groupe de travail est d'ailleurs particulièrement réservé à l'agriculture biologique. Donc, plus de procès d'intention, mettez-vous au travail et j'espère qu'ainsi, l'agriculture se portera bien sur le territoire francilien.

J'appellerai donc bien sûr au retrait de ces amendements, sinon à leur rejet.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. L'amendement 100 est-il maintenu ? Maintenu, et vous demandez un scrutin public. Celui-ci est de droit. Je demande le scrutin public pour l'amendement 100. Je vais demander deux scrutateurs : Mme MONTANDON et M. THOMAS. Le scrutin est ouvert, vous pouvez voter. Avis défavorable de l'exécutif. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n° 100 (FdG)

Scrutin public
VOTANTS : 160
POUR : 46
CONTRE : 114
REJET